

Mise en route du chauffage

Vous trouverez ici quelques consignes relatives à la mise en route du chauffage.

La mise en route du chauffage collectif est effective dans votre résidence, ou le sera très prochainement.

Nous vous rappelons que le chauffage collectif se régule sur la base des températures extérieures, en cas de remontée de celles-ci, vos radiateurs peuvent être tièdes ou froids. Cela ne signifie pas pour autant que le chauffage est en panne.

Pour les clients disposants d'un **mode de chauffage collectif**, nous vous invitons à :

- Vous assurer que les robinets des radiateurs soient bien en position ouverte
- Regarder la vidéo de la famille Bienchessoï qui vous explique comment fonctionne le chauffage collectif (ci-dessous)



Pour les clients disposants d'une **chaudière individuelle (gaz ou fioul)**, nous vous invitons à procéder aux vérifications suivantes :

- Vous assurer que votre chaudière est en mode « hiver »
- Vous assurer que les robinets des radiateurs soient bien en position ouverte
- Si vous disposez d'un thermostat, vérifiez vos consignes de chauffe

Pour les clients disposants de **radiateurs électriques**, nous vous invitons à procéder aux vérifications suivantes :

- Vous assurer que l'ensemble des thermostats et/ou interrupteurs soient bien en mode « marche »
- Vous assurer que les disjoncteurs divisionnaires ou fusibles soient fonctionnels

En cas de dysfonctionnement vous pouvez nous contacter ou contacter directement votre prestataire en charge de la maintenance du chauffage.